



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 07_CC_2020_CCDS

PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SPANC AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Séance du 29 juin 2020

Date de convocation : 22 juin 2020

L'an deux mil dix vingt et le vingt-neuf juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sur le parvis du pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, André Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Gaëtan STANISLAS, Michelle ORIZONO-HORTH, Frédéric LLADERES, Annick ANDRÉ, Véronique JACARIA, Denis BURLLOT, Francine GANE, Céline ZULEMARO, Jean-Robert CHOCHO, Enrico WILLIAM, Davy RIMANE, Valéria COELHO MACIEL, Lyandra RODRIGUES, Vanessa BOIS BLANC-CHASE

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine PAPAIX à Frédéric LLADERES
Justine SAIBOU-MINDJOUK à Enrico WILLIAM
Célia TARQUIN à Jean-Robert CHOCHO

Absents excusés :

Patrick COSSET, Fidélia BOCAGE, Eliette BEAUFORT, Didier BRIOLIN, Jean-Raymond HORTH, Pierre MIRABEL, Michel-Ange JEREMIE, Loriane DECHESNE, Sylvio BOCAGE, Joanna HORTH, Lauric SOPHIE

Absents non excusés :

Daniel MANGAL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Cornélie SELLALI BOIS BLANC.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRÉ**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

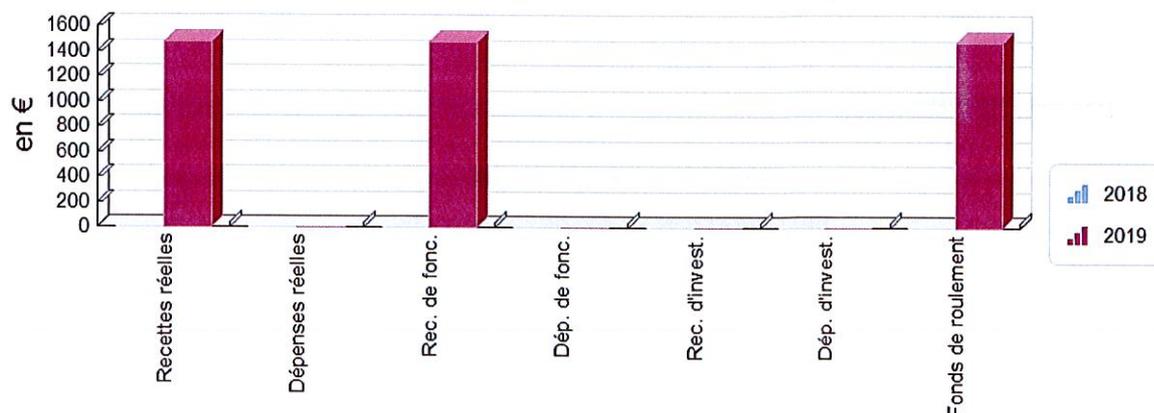
Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le budget annexe du SPANC créé en 2018 n'a pas été très actif durant l'exercice 2019 compte tenu des problèmes techniques rencontrés.

De ce fait, **les recettes réelles totales** (hors mouvement d'ordre et affectation du résultat) de l'exercice se sont élevées à **1 475,00 € pour des dépenses réelles totales** de **0,00 €** induisant une **augmentation du fonds de roulement** de **1 475,00 €**.

Le **fonds de roulement initial** positif de **0,00 € s'améliore et ressort à la fin du présent exercice à 1 475,00 €**.

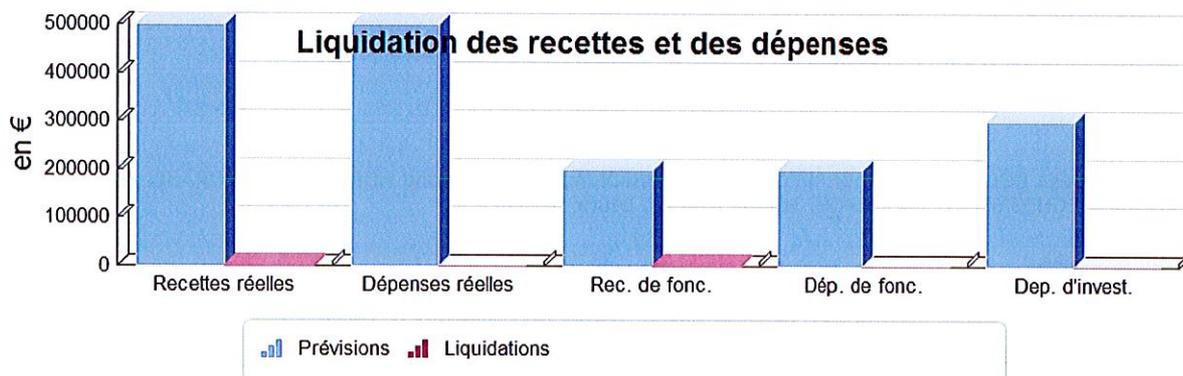
Evolution des grandeurs caractéristiques



Globalement, les taux de réalisation des recettes et des dépenses réelles ressortent respectivement à 0,30% et 0,00%.

En section de fonctionnement, les recettes réelles ont été titrées pour 0,74% des prévisions, et les dépenses de fonctionnement font état d'un taux de mandatement de 0,00%.

En section d'investissement, les recettes réelles ont été titrées à hauteur de 0,00% pour des dépenses mandatées à 0,00%.



I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES RECETTES

Les **recettes hors résultat reporté** se sont élevées à **1 475,00 €** et sont constituées des redevances perçues.

Compte	Libellé	2018	Budget 2019	2019	% evol.	Tx liquid.
7062	Redevances d'assainissement non collectif	0,00	0,00	1 475,00	0,00	0,00
	Sous-total comptes	0,00	0,00	1 475,00	0,00	0,00
	Autres comptes	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	100 000,00	1 475,00	0,00	1,48

B – LES DEPENSES

Les dépenses hors résultat reporté se sont élevées à 0,00 €.

Compte tenu des recettes et des dépenses, la section se solde par un résultat réel de 1 475,00 €, de 1 475,00 € si l'on ajoute les mouvements d'ordre, et 1 475,00 € en ajoutant les résultats reportés de la section.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES RECETTES

Les recettes hors résultat reporté se sont élevées à 0,00 €.

B – LES DEPENSES

Les dépenses hors résultat reporté se sont élevées à 0,00 €.

III – LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 950,00 € pour des dépenses engagées non mandatées de 4 311,71 €.

Les restes à réaliser de recettes d'investissement ressortent à 0,00 € pour des restes à réaliser de dépenses d'investissement de 0,00 €.

IMPUTATION	ETAT DES RAE - FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019	
	DEPENSES	RESTES A REALISER
6 063	Fournitures d'entretien	708,71 €
6 11	Sous traitance	3 220,00 €
6 237	Publications	383,00 €
TOTAL		4 311,71 €
Arrêté à la somme de QUATRE MILLE TROIS CENT ONZE EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES		
IMPUTATION	ETAT DES RAE - FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019	
	RECETTES	
7062	Redevance d'assainissement non collectif	6 950,00 €
TOTAL		6 950,00 €

Arrêté à la somme de SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS

L'exercice se solde par un excédent global de 4 113,29 €.

IV – LA SITUATION SYNTHETIQUE

La situation du compte administratif se présente ainsi :

	Prévisions			Réalizations		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Titres	Mandats	Solde de l'année
Fonctionnement	200 000,00	200 000,00	0,00	1 475,00	0,00	1 475,00
Investissement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	500 000,00	500 000,00	0,00	1 475,00	0,00	1 475,00

	Résultats exercices précédents		Résultats de l'exercice	Restes à réaliser		Résultat global
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	
Fonctionnement	0,00	0,00	1 475,00	6 950,00	4 311,71	4 113,29
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	1 475,00	6 950,00	4 311,71	4 113,29

V - Calcul du besoin de financement et affectation des résultats

Le besoin de financement de la section d'investissement ressort comme suit :

Résultat d'investissement reporté (001)	0,00 €
Solde de l'exercice	0,00 €
Solde des RAR d'investissement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €

Sur ces bases, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé **0,00 €**

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté **1 475,00 €**

001 - Résultat d'investissement reporté **0,00 €**

Telle se présente la situation du compte administratif de l'exercice 2 019 et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 01/01/2007 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 juin 2020 ;

Vu l'approbation du compte de gestion 2019 du SPANC en date du 29/06/2020 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du SPANC ;

CONSIDERANT la composition du conseil communautaire transitoire fixée au nombre de 35 sièges et représentée par les conseillers des communes de Kourou, Sinnamary et Saint-Elie élus au complet au premier tour et les conseillers de la commune d'Iracoubo actuellement en exercice ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : ADOPTE le compte administratif du budget annexe du SPANC au titre de l'année 2019.

ARTICLE 2 : AFFECTE le résultat de fonctionnement en report comme suit :

002 - Résultat de fonctionnement reporté pour 1 475,00 €.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président ne prend pas part au vote.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 19

Pour : 16 (dont 03 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 03

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 juin 2020

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET



Yalémi TIOUKA

De: Tatiana FALGAYRETTES
Envoyé: jeudi 2 juillet 2020 10:14
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20200702-19896.xml; 973-200027548-20200629-07_CC_2020_CCDS-DE-1-2_20781.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 2 juillet 2020 09:36

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTES <Tatiana.FALGAYRETTES@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-07-02(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 07_CC_2020_CCDS

Objet acte: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SPANC AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant Acte: 973-200027548-20200629-07_CC_2020_CCDS-DE

